

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 68 (2006)  
**Heft:** 10

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

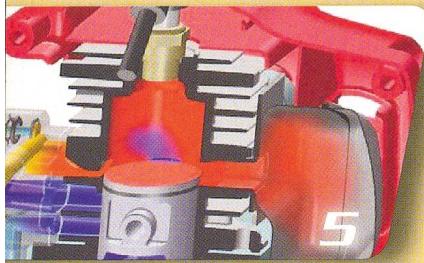
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## TA spécial

Tronçonneuses:  
Tendances et développement



## ASETA

La 81<sup>e</sup> Assemblée des délégués



## Technique des champs

Maïs 06 à l'Institut agricole de  
Grangeneuve

## TA spécial

5 Tronçonneuses: Tendances et développement

## Prévention des accidents

8 Travailler en forêt en toute sécurité

## ASETA

10 La 81<sup>e</sup> Assemblée des délégués

13 Résolution

13 Voyage des lecteurs à l'EIMA

14 Programme des cours de Grange-Verney

G40: les derniers cours en 2006

## Sous la loupe

16 Plutôt sur les chantiers qu'aux champs

## Technique des champs

19 Maïs 06 à l'Institut agricole de Grangeneuve

## Marché des machines

22 Pöttinger: La technique... passionnément

24 Fendt Vario de A-Z

26 50 ans pour John Deere Europe

29 Grunderco

## Impressum

**Page de couverture:** Si les moteurs produisent des gaz d'échappement, ils s'améliorent cependant et sont de véritables merveilles du génie des ingénieurs. (Photo: Ueli Zweifel)

# Editorial

## Des moteurs plus propres et l'agacement de l'ASETA

En général toute mesure visant à resserrer les normes antipollution a pour conséquence première une augmentation de la consommation de carburant. En effet, toute une série d'équipements supplémentaires qui produisent une meilleure résistance aux flux des matières doivent être montés à l'exemple des pompes à haute pression, des moteurs hydrauliques, des filtres, des radiateurs et des refroidisseurs. Malgré cela, les fabricants, grâce aux progrès techniques, sont apparemment en mesure de construire des moteurs qui tendent à consommer moins de carburant (actuellement moins de 260 g/KWh). Dans ce sens, on peut aussi parler d'une tendance réjouissante quant au rapport spécifique poids/puissance décroissant (kg/CV). Ainsi, il est juste que même les véhicules tout-terrains recourent à des normes antipollution plus sévères. Pourtant, il y a des exceptions, là où sont montés des moteurs beaucoup plus propres que prévus par la loi (voir notre rubrique «TA spécial» sur les moteurs et les tronçonneuses). Mais les fabricants craignent des frais trop élevés comparés à la concurrence, des frais que les clients ne sont pas prêts à payer.

Ici, l'ASETA s'accroche. Elle met tout en œuvre à l'intention de ses membres, de l'agriculture et de la sylviculture afin que la Suisse n'introduise pas les nouvelles valeurs-limites des émissions de suies avant l'UE mais en même temps. Lire dans ce contexte la résolution adoptée par l'ASETA en page 13.

**Ce qui ne figure pas dans la résolution:** Il est tout de même extraordinaire que l'Office fédéral de l'environnement n'ait toujours pas corrigé les chiffres surestimés des émissions de particules de suies issues de l'agriculture et de la sylviculture, dévoilés par l'ASETA. Cela nuit à la réputation de l'agriculture et de la sylviculture.

Ueli Zweifel